Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20260302-D2026_05-DE

Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tel : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 14	L'an 2026 le 24 février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s : 9	Yann TOUDIC Maire, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Romuald BOIVIN, Charles-Henri DEBONNAIRE, Yohann COEFFEUR, Anne BERROU, Maryline BOUCHER et Xavier ROUDAUT.
Absents non excusés : 2	Pierre MAUDIRE, Samuel HENRY
Absente excusée avec procuration : 1	Sandra CAM
Absents excusés : 2	Magali CORRE, Gabriel VEIGA FERNANDES
Secrétaire de séance	Charles-Henri DEBONNAIRE

Délibération n°2026-05
Attribution des subventions au titre de l'année 2026

Le conseil municipal, dûment convoqué, sur proposition du Maire, attribue à l'unanimité les subventions suivantes au titre de l'année 2026, après avis de la commission Finances en date du 02 février 2026.

	Dénomination	Montant de subvention sollicité	Avis commission finances
1	**Le pays de Lesneven handball**	**25 euros X 22 licenciés âgés de moins de 18 ans soit 550 euros**	**550 euros**
2	Prévention routière	Prévention routière 200 euros	non
3	Refuge des terres celtes (refuge créé par la fourrière de Lanhouarneau)	Non précisé	Non
4	**Secours catholique (antenne de Lesneven)**	**75 euros**	**100 euros**
5	Association nationale Jonathan Pierres	Non précisé	Non
6	Comité départemental Des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif	Non précisé	Non
7	IFAC- Sup IFAC	100 euros par apprenti de la commune (4) soit 400 euros	non
8	Eau et rivières de Bretagne	100 euros	non
9	**Rêves de clown**	**Non précisé**	**100 euros**
10	**RASED**	**1.5 euro par enfant scolarisé à l'école Jean Monnet de ploudaniel 32 x 1.5 soit 48 euros**	**48 euros**
11	Solidarités paysans Bretagne	50 euros	non
12	ADMR Lesneven Océane	Non précisé (13 habitants sollicitent	non

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20260302-D2026_05-DE

		les services de l'ADMR)	
13	Réseau Cohérence - Lorient	100 euros pour le projet « baromètre de la sobriété heureuse »	non
14	CDIFF 29 Brest	500 euros	non
15	**Judo club lesnevien**	**25 euros X 2 licenciés âgés de moins de 18 ans soit 50 euros**	**50 euros**
16	ADAPEI	Non précisé	non
17	Solidarités Côte des Légendes	100 euros	non

Après présentation des demandes de subvention de chaque association, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents,

APPROUVENT le versement des montants allouées dans le tableau ci-dessus
S'ASSURENT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

A TREGARANTEC, le 2 mars 2026
Yann TOUDIC
Maire

MAIRIE DE TRÉGARANTEC
FINISTÈRE

Le Maire : Yann TOUDIC certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.